

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 juin 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : messieurs Maurice Brossoit et Rémi Robidoux (absences motivées).

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-06-03-4994 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2019 à 19 h 06.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mai 2019;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mai 2019;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mai 2019;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2019
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2019;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Octroi de contrat Shellex- Service de gestion de contrats du Poste Poirier;
- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat Shellex- Service de gestion de contrats rue Châteauguay;
- 20.3 Approbation – Regroupement des Offices municipaux des municipalités de Huntingdon, Ormstown, Franklin, Saint-Chrysostome, Howick et de Sainte-Martine ;
- 20.4 Autorisation - Contrat-cadre de services de communications avec Bell Aliant;
- 20.5 Autorisation - Addenda au bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne ;
- 20.6 Autorisation - Vente de l'immeuble du 90, rue Girard – Lot 3 229 824;
- 20.7 Autorisation - Vente du camion usagé Ford F-550 avec benne basculante;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – - Emprunt par billets au montant de 1 003 300 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 849-2013, 901-2018 et 900-2018;
- 30.2 Autorisation - Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 849-2013, 901-2018 et 900-2018;
- 30.3 Autorisation - Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;
- 30.4 Autorisation - Demande de contribution financière - Fondation Betty Riel;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 924-2019 concernant les emprises municipales;
- 40.2 Approbation – Adoption du premier projet de règlement numéro 924-2019 concernant les emprises municipales;
- 40.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-génération);
- 40.4 Approbation – Adoption du premier projet de règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-génération);
- 40.5 Autorisation – Dérogation mineure du 35, rue du Docteur-Lefebvre;
- 40.6 Autorisation - Demande d'une servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 55, rue Wellington, lot 3 229 661;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation – Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2019;

- 50.2 Approbation – Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale 2019;
- 50.3 Embauche de Donald Labrie manœuvre temporaire pour le département des travaux publics;

60. –VARIA

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

**19-05-06-4995 Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 juin 2019:

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mai 2019

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2019.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2019

Comptes à payer –Mai 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mai 2019

Dépenses d'investissement – Mai 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de mai 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2019

Comptes à payer –Mai 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 mai 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Un mur antibruit sera construit sur l'immeuble du 4 rue Lorne pour minimiser l'effet du bruit causé par les ventilateurs et pour détourner la chaleur produite.

- Le conseil municipal adoptera ce soir un projet de règlement pour autoriser l'usage habitation bi-génération sur son territoire.
- L'installation des jeux d'eau au parc Prince-Arthur est presque complétée.
- De nouveaux trottoirs en ciment seront construits sur une section de la rue Châteauguay.
- La construction du nouveau garage municipal a débuté la semaine dernière.
- De nouveaux projets sont en processus dans le secteur nord de la municipalité.

Période de questions du public

Aucune question.

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-génération)

Avis de motion est donné par le maire André Brunette selon lequel le Règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 925-2019 est présenté par le maire André Brunette.

Résumé du projet :

Les modifications au règlement de zonage 512 auront pour effet de permettre l'usage habitation bi-génération qui n'est pas autorisé au règlement de zonage et de définir le concept de ce type d'usage en précisant les normes règlementaires.

Adoption du premier projet de règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-génération)

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par le maire André Brunette à la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019;

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement numéro 925-2019 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

19-06-03-4996

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte le 1^{er} projet de Règlement 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-génération).

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin

de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique pour le projet de règlement no. 925-2019.

Adopté

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 6 mai 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

19-06-03-4997

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 16 mai 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 16 mai 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

19-06-03-4998

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 16 mai 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat Shellex- Service de gestion des travaux de remplacement du Poste Poirier

Considérant l'entente intervenue entre la firme Shellex Infrastructures et la Ville de Huntingdon établissant les honoraires relatifs à la gestion du projet de remplacement du Poste Poirier;

Considérant les termes de ladite entente basée sur les économies qui seront réalisés en comparant les prix unitaires de la plus basse soumission déposée lors de l'appel d'offres du 1^{er} mai dernier et les prix unitaires des contrats qui seront octroyés.

Considérant que le mandat consistera, de façon non limitative, aux services suivants :

- Préparation des documents d'appel d'offres par type de contrat;
- Analyse des soumissions et recommandations;
- Gestion et coordination des travaux avec les différents entrepreneurs;
- Réunion de chantier.

19-06-03-4999

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroi un contrat de services professionnels à la firme Shellex Infrastructures pour un montant maximal de 50 000 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et par le Règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat Shellex- Service de gestion de contrats rue Châteauguay

Considérant l'entente intervenue entre la firme Shellex Infrastructures et la Ville de Huntingdon établissant les honoraires relatifs à la gestion du projet de la réfection de la conduite d'eau potable et des infrastructures de la rue Châteauguay;

Considérant les termes de ladite entente basée sur les économies qui seront réalisés en comparant les prix unitaires de la plus basse soumission déposée lors de l'appel d'offres du 6 mai dernier et les prix unitaires des contrats qui seront octroyés.

Considérant que le mandat consistera, de façon non limitative, aux services suivants :

- Préparation des documents d'appel d'offres par type de contrat;
- Analyse des soumissions et recommandations;
- Gestion et coordination des travaux avec les différents entrepreneurs;
- Réunion de chantier.

Considérant qu'il est entendu que les prix soumis en rapport aux éléments pour lesquels le MTQ contribue financièrement doivent leur être soumis au préalable pour approbation.

19-06-03-5000

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le prix du présent contrat, pour lequel le Ministère des Transports du Québec contribue financièrement, leur soit soumis pour approbation.

Que le conseil municipal octroi un contrat de services professionnels à la firme Shellex Infrastructures pour un montant maximal de 75 000 \$ plus les taxes applicables, sous réserve d’approbation par le Ministère des Transports du Québec.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour la partie de la Ville de Huntingdon et par une contribution financière du Ministère des Transports du Québec.

Adopté

Regroupement des Offices municipaux des municipalités de Huntingdon, Ormstown, Franklin, Saint-Chrysostome, Howick et de Sainte-Martine

Considérant que l’Office municipal d’habitation du Haut-Saint-Laurent et l’Office municipal d’habitation de Sainte-Martine ont demandé l’autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l’Habitation de se regrouper;

Considérant que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Huntingdon, d’Ormstown, de Franklin, de Saint-Chrysostome, de Howick, de la Paroisse de Très-Saint-Sacrement et de Sainte-Martine un projet d’entente de regroupement des deux offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que les offices municipaux d’habitation présenteront, conformément à l’article 58.1 de la *Loi sur la Société d’habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d’une entente de regroupement;

Considérant qu’après étude du projet de l’entente du regroupement, il y a lieu d’émettre une recommandation favorable à cette fusion.

19-06-03-5001

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l’Office municipal d’habitation du Haut-Saint-Laurent et de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Martine suivant les termes et conditions du projet d’entente de regroupement.

Adopté

Contrat-cadre de services de communications avec Bell Aliant

Considérant la nécessité de détenir un service internet d’affaires pour le nouveau garage municipal situé au 56, rue F.Cleyn;

Considérant les économies tarifaires pouvant être réalisées dans le cadre de l’acceptation d’un contrat de fourniture de services;

Considérant l'offre de service présenté par Bell Aliant d'une durée de 3 ans représentant des frais mensuels de 66,00 \$ plus les frais non récurrents de 80,00 \$.

19-06-03-5002

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat no. 1-3355498521-MA de Bell Aliant pour les services de communications du garage municipal pour une durée de 36 mois.

Que la directrice générale, madame Johanne Hébert, soit autorisée à signer ledit contrat et son annexe.

Adopté

Addenda au bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne

Considérant que messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin louent un espace d'une superficie approximative de 2 545 pieds carrés dans l'immeuble industriel situé au 4 rue Lorne, Huntingdon dont la location à durée fixe se termine le 31 mai 2019;

Considérant que les locateurs demandent le prolongement du bail pour 3 mois supplémentaires soit jusqu'au 31 août 2019 afin de leur permettre de poursuivre la production de leurs produits;

19-06-03-5003

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil autorise le prolongement du bail jusqu'au 31 août 2019 avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un addenda au bail avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin suivant les mêmes conditions inscrites au bail.

Adopté

Vente de l'immeuble du 90, rue Girard – Lot 3 229 824

Considérant que lors de la vente pour non-paiement des taxes du 20 mars 2018, la Ville a acquis l'immeuble désigné sous le numéro de lot 3 229 824;

Considérant que ledit lot a une superficie totale de 482,20 m²;

Considérant que madame Alla Buskin désire acquérir ledit lot pour la somme payée par la municipalité.

19-06-03-5004

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 3 229 824 d'une superficie totale de 482,20 m² à madame Alla Buskin pour un montant de 4 960 \$.

Que l'acquéreur ait la responsabilité de défrayer les frais de notaire et d'enregistrement ainsi que les frais d'arpenteur.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

Vente du camion usagé Ford F-550 avec benne basculante

Considérant qu'en 2003, la Ville a acquis un camion Ford F-550, modèle DRW;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat de la compagnie Les Équipements T.M., représentée par monsieur Marcel Caza;

Considérant que l'acheteur a examiné le camion et se déclare satisfait ;

Considérant que le camion est vendu tel quel sans aucune garantie.

19-06-03-5005

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise la vente du camion Ford F-550, modèle DRW avec la benne basculante aux Équipements T.M. au prix de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Emprunt par billets au montant de 1 003 300 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 849-2013, 901-2018 et 900-2018

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 003 300 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2019, réparti comme suit;

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
849-2013	509 500 \$
901-2018	187 300 \$
900-2018	306 500 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 901-2018 et 900-2018, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

19-06-03-5006

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	113 400 \$	
2021.	117 100 \$	
2022.	121 000 \$	
2023.	124 700 \$	
2024.	128 900 \$	(à payer en 2024)
2024.	398 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 900-2018 et 901-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 849-2013, 901-2018 et 900-2018

Considérant que la Ville de Huntingdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Services d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 juin 2019, au montant de 1 003 300 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur

les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

113 400 \$	2,68000 %	2020
117 100 \$	2,68000 %	2021
121 000 \$	2,68000 %	2022
124 700 \$	2,68000 %	2023
527 100 \$	2,68000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,68000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

113 400 \$	2,15000 %	2020
117 100 \$	2,15000 %	2021
121 000 \$	2,20000 %	2022
124 700 \$	2,25000 %	2023
527 100 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,56400 Coût réel : 2,73791 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

113 400 \$	2,94000 %	2020
117 100 \$	2,94000 %	2021
121 000 \$	2,94000 %	2022
124 700 \$	2,94000 %	2023
527 100 \$	2,94000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,94000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

19-06-03-5007

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2019 au montant de 1 003 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 849-2013, 901-2018 et 900-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François qui a comme mission de protéger et d'entretenir les milieux humides de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;

Considérant que l'organisme organise des activités d'animation et d'interprétation abordables ou gratuites aux visiteurs.

09-06-03-5008

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 100 \$ à l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution - Fondation Betty Riel

Le conseiller Denis St-Cyr déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de membre du conseil d'administration et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que la Fondation Betty Riel organise un Marche-O-Thon qui aura lieu le 8 juin 2019 afin d'amasser des fonds qui serviront à défrayer les coûts des transports de personnes atteintes du cancer et qui doivent suivre des traitements ;

Considérant que la totalité des fonds amassés sera utilisée pour les résidents de la MRC du Haut-Saint-Laurent par le biais de la S.A.B.E.C.;

19-06-03-5009

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil accorde une contribution financière au montant de 250 \$ à la Fondation Betty Riel.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02 701 90 970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 924-2019 concernant les emprises municipales

Avis de motion est donné par le conseiller Dominic Tremblay selon lequel le Règlement numéro 924-2019 concernant les emprises

municipales sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 924-2019 est présenté par le conseiller Dominic Tremblay.

Résumé :

Le Règlement 924-2019 aura pour effet de prescrire que le propriétaire d'un immeuble riverain de la voie publique doit aménager et entretenir, aux conditions qu'elle détermine, la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique située en front d'un immeuble riverain.

Adoption du premier projet de règlement numéro 924-2019 concernant les emprises municipales

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Dominic Tremblay à la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019;

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement numéro 924-2019 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

19-06-03-5010

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte le 1^{er} Projet de Règlement 924-2019 concernant les emprises municipales.

Adopté

Le sujet des points 40.3 et 40.4 sont présentés au début de la présente séance.

Demande de dérogation mineure pour le 35 rue du Docteur-Lefebvre

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Gestion Imseel Inc. au service de l'urbanisme dans le cadre du projet de construction d'un immeuble multifamiliale de 8 logements au 35 rue du Docteur-Lefebvre ;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que l'article 19.1.6 stipule que l'aménagement d'un espace commun de stationnement pour desservir deux habitations exige que l'utilisation de l'espace de stationnement soit garantie par servitude notariée et enregistrée, ce qui s'applique également pour une allée de circulation ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

19-06-03-5011

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure suivante :

SITE : 35, rue du Docteur Lefebvre - Bâtiment de 8 logements

LOTS : 3 229 351 Ptie, 3 229 350 Ptie, 3 229 354 Ptie et 6 016 620 Ptie (lots provisoires, en attente des nouveaux numéros de lots, suite à une demande de lotissement)

CLASSE D'USAGE : Habitation multifamiliale (h4)

- 1) Ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'emplacement d'un nouveau bâtiment de huit (8) unités de logement sur les lots 3 229 351 Ptie, 3 229 350 Ptie, 3 229 354 Ptie et 6 016 620 Ptie de la rue du Docteur-Lefebvre avec une marge de recul avant de 5.29 mètres au lieu de 7.5 mètres et une marge arrière de 6.32 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit à l'article 5.5.1 du règlement de zonage numéro 512.
- 2) Ladite dérogation mineure aura pour effet d'autorisé que la largeur de l'allée d'accès au stationnement soit de 3.05 mètres au lieu de 6.10 mètres de largeur prévu à l'article 19.1.3 du règlement de zonage numéro 512.
- 3) Ladite dérogation aura pour effet d'autoriser l'implantation de trois (3) cases de stationnement dans la cour avant, nonobstant que le règlement de zonage numéro 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale, le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant.

Que l'aménagement des espaces communs de stationnement pour desservir les immeubles du 33 et 35, rue du Docteur-Lefebvre soient autorisés à la condition que l'utilisation et l'entretien des espaces de stationnement soient garantis par servitudes notariées et enregistrées.

Adopté

Demande d'une servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 55, rue Wellington, lot 3 229 661

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour l'immeuble du 55, rue Wellington, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 661 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à monsieur Jean-Baptiste Galipeau ;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 041 du Cadastre du

Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue Wellington;

Considérant qu'une partie de l'escalier, la galerie, l'abri et le trottoir sont érigés sur le lot 3 229 661 empiètent respectivement sur une distance de 8,12 mètres vers le Nord-est et vers le Sud-ouest et 1,80 mètre vers le Nord-ouest et vers le Sud-est sur le lot 3 230 041, propriété de la Ville de Huntingdon;

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, en date d'avril 2019, dossier 3431-19 ;

Considérant que cette servitude de maintien est consentie à la condition que la perte à plus de 75% du fonds dominant entraînera l'extinction de la servitude établie par les présentes;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur ;

19-06-03-5012

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la servitude de maintien en état d'un empiètement , aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 55, rue Wellington, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 661 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à monsieur Jean-Baptiste Galipeau.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Nathalie Daoust, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2019

Considérant que le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 25 juin 2019, et ce, jusqu'au 16 août 2019;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2019 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

19-06-03-5013

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2019, selon les conditions de l'entente.

Nom	Poste
Marjorie Hurteau	Coordonnatrice
Ève D'Amour	Animatrice
Emma Hayes	Animatrice
Sandrine Rémillard	Animatrice
Kamille Thibault-Legault	Animatrice
Kara L'Écuyer	Animatrice

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2019

Considérant l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2019;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de moniteurs pour les cours de natation de la saison estivale 2019 ;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2019;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

19-06-03-5014

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour la piscine municipale pour la période estivale 2019 :

Nom	Poste
Mathilde Montpetit	Sauveteuse et monitrice de natation
Cayla Smythe	Sauveteuse et monitrice de natation
Flavie Montpetit	Monitrice de natation
Trevor Robidoux	Moniteur de natation
Kurt Mueller	Moniteur de natation

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche de Donald Labrie – Manœuvre temporaire au Département des travaux publics

Considérant que durant la période estivale, la Ville se doit de procéder à certains travaux nécessitant un minimum de main-d'œuvre laquelle est souvent déficitaire lors de la prise de vacances des salariés du département;

Considérant que durant la période estivale, la Ville se doit de procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire;

19-06-03-5015

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Donald Labrie au poste manœuvre temporaire pour le département des travaux publics selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, selon les besoins du département sans toutefois dépasser la période estivale.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 701 50 141.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur Denis St-Cyr : L'Office municipal d'habitation de Sainte-Martine et celui Haut-Saint-Laurent ont demandé à se regrouper. Le regroupement permettra d'augmenter le nombre d'heures allouées par la Société d'habitation du Québec pour l'administration et la conciergerie.

La SABEC tiendra son assemblée générale annuelle mercredi prochain.

Le samedi 8 juin prochain aura lieu le Marche-o-Thon Betty Riel dans les rues de la municipalité.

Monsieur Dominic Tremblay : L'assemblée annuelle de la Corporation de développement économique de la Ville aura lieu le 18 juin prochain.

Le Carrefour jeunesse emploi a organisé une journée de nettoyage au Parc Prince-Arthur. Une cinquantaine d'écoliers de l'école Arthur-Pigeon ont ramassé les déchets sur le terrain.

Monsieur Florent Ricard : Le Marché fermier a débuté ses activités estivales la semaine passée.

Monsieur André Brunette : Le Foire d'Ormstown aura lieu la fin de semaine prochaine.

Le 14 juin prochain aura lieu la graduation des élèves de l'école secondaire Arthur-Pigeon. La Ville remet des bourses à leur fondation.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-06-03-5016

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 18.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière